

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 606**



---

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 21 janvier 2025, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 606 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE  
314 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION PONCTUELS DU RÉSEAU  
D'ÉGOUT SANITAIRE**

Que ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 28 février 2025 et est entré en vigueur ce même jour.

Que ce règlement peut être consulté sur le site internet de la Ville au [www.ndip.org](http://www.ndip.org).

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 10 MARS 2025.

M<sup>e</sup> Catherine Fortier-Pesant  
Greffière